SESSION 2020



INSCRIPTIONS CAPPEI

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE

Références réglementaires :

- décret n°2017-169 du 10 février 2017 ;
- arrêtés du 10 février 2017 ;
- circulaire 2017-026 du 14 février 2017

Conditions d'inscription : être enseignant du 1er degré ou du 2nd degré (voir ci-dessous)

Enseignement public : Enseignement privé (sous contrat) :

- titulaire, - maître contractuel,

- contractuel (contrat à durée indéterminée). - maître agréé,

- maître délégué (contrat à durée indéterminée).

Ouverture du serveur d'inscription sur l'application CYCLADES :

Du vendredi 4 octobre 2019, à 12 heures (heure de Paris)

Au lundi 4 novembre 2019, à 17 heures (heure de Paris)



Inscription à effectuer en ligne sur l'application CYCLADES :

https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil

• Les candidats doivent obligatoirement télécharger la <u>notice à destination des candidats</u>, sur le site académique, avant de procéder à leur inscription sur CYCLADES :

https://www.ac-orleans-tours.fr/rh/certifications/#c154471

- L'inscription devra être effectuée en ligne par les candidats sur l'application CYCLADES avant la fermeture du serveur d'inscription, au plus tard le : <u>lundi 4 novembre 2019</u>, à 17h00.
- Les pièces justificatives nécessaires à l'étude de l'éligibilité devront être téléversées par les candidats sur l'application CYCLADES, au plus tard le : samedi 9 novembre 2019, à 23h59.



- L'INSCRIPTION EST UN ACTE PERSONNEL, LES CANDIDATS PROCÈDENT EUX-MÊMES À LEUR INSCRIPTION.
- AUCUNE MODIFICATION D'INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2019, 17 H